

# SPORTIVE FEMININES

## RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

**L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.**

**Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.**

### Réunion 3 avril 2023

#### Courriers :

**Bettant Js** : terrain impraticable S. à 8 D2 du 2 avril **arrêté municipal** commune de BETTANT.

**Attignat As** : terrain impraticable rencontre S. à 11 D1 du 1 avril.

**Dortan Lavancia As** : terrain impraticable rencontre S. à 8 D1 du 31 mars.

**Viriat Cs** : demande de modification rencontre S. à 11 D2 du 15 avril.

**Hautecourt Romanèche As** : accord pour rencontre S. à 11 D2 **le vendredi 14 avril à 20h00** à VIRIAT.

**Bresse Foot01** : rencontre U15F du 18 mars non jouée, demande de reprogrammation.

**Nous attendons l'accord du Pôle Féminin Côtère (Ain Sud) sur la date proposée.**

**Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - l'accord du club adverse est obligatoire, utiliser footclubs ou le document en ligne sur le site du district.**

Le Président,  
Jacques CONTET